

Procès verbal

Le lundi 04 décembre 2023 à 20h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 novembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Gérard BAROU.

Secrétaire de la séance : Angélique MASSE

Présents : Gérard BAROU, Séverine TARIT, Didier DUQUESNE, Jérémy MARGUENDA, Jérôme COMBE, Angélique MASSE, Régis POYET

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Révision tarifs communaux 2024
- Avenant n°1 de la convention LFA pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Révision des tarifs de location de l'ERA "La Basaltique" (N° DE_026_2023)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de revoir les tarifs de location de la salle "La Basaltique".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2024 :

- Apéritif/ vin d'honneur 50 €
- Manifestation de personne résidente sur la commune 120 €
- Manifestation de personne non résidente de la commune :
 - . pour un week-end (2 jours)..... 250 €
 - . pour une nuit (de 18h00 à 11h00 le lendemain)..... 180 €
- Manifestation des associations communales..... 100 €
- Manifestation des associations extérieures à la commune 250 €
- Location tables et bancs (1 table et 2 bancs)..... 5 €
- Caution..... 400 €
- Prestation chauffage :
 - . associations communales ou vin d'honneur..... 10 €
 - . associations extérieures et particuliers..... 25 €

Délibération : adoptée

Avenant n° 1 de la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire (N° DE_027_2023)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1 VU les statuts de la Communauté,

Vu la convention de mise à disposition de service de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire en date du 08/01/2019

Depuis plusieurs années la commune met à disposition son service technique auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire.

En 2022 et en 2023, Loire Forez agglomération a transféré aux communes les places et les communes ont transféré des voies supplémentaires à Loire Forez agglomération. Par ailleurs, il est institué une révision annuelle à la hausse du montant de la mise à disposition, à hauteur de 1% à compter 2024 avec le versement en 2023, si la commune le souhaite d'un rattrapage de cette révision des années antérieures à hauteur de 5% sur la base de la réalisation du plan prévisionnel d'entretien actualisé de 2023.

Quel que soit le choix retenu par la commune pour 2023, à compter de 2024, le montant de la mise à disposition réalisée sera révisé d'1 % en intégrant le montant du rattrapage de 5%.

Ainsi, l'avenant n° 1 prend en compte le plan d'entretien prévisionnel annuel actualisé de ces transferts avec le montant de la mise à disposition correspondant, dit de « référence », à hauteur de 1 286,58 € et prévoit l'instauration de sa révision annuelle.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le plan prévisionnel d'entretien annuel mis à jour et de sa révision annuelle à la hausse à hauteur de 1% à compter de 2024,
- D'APPROUVER le versement d'un rattrapage de révision à hauteur de 5% sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023,
- D'APPROUVER l'avenant à la convention de mise à disposition du service technique auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée illimitée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le plan prévisionnel d'entretien annuel mis à jour, dit de référence, et sa révision annuelle à la hausse à hauteur de 1%
- APPROUVE le versement d'un rattrapage de révision à hauteur de 5% sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023,
- APPROUVE l'avenant afférent,
- AUTORISE le maire à signer l'avenant ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Délibération : adoptée

Demande de subvention au Département sur l'enveloppe de solidarité 2024 (N° DE_028_2023)

Mr le Maire rappelle à l'assemblée le besoin d'installation d'une barrière de protection au terrain de boules et de jeux communal par l'employée communale.

Le coût de ses travaux est estimé à :

- devis Au Trésor du Bricoleur : 297.44 € HT
- devis France Bois Imprégnés : 705,00 € HT
- état de frais travaux en régie : 572.56 €

Mr le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Département, sur l'enveloppe de solidarité 2024 pour contribuer au financement de ce projet.

Cette dépense d'investissement sera imputée à l'article 212 du budget communal 2024.

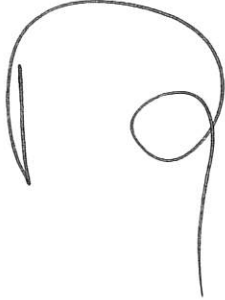
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette demande d'aide financière au Département sur l'enveloppe de solidarité, pour un montant de travaux de 1575 € et autorise Mr le Maire à signer tout document concernant cette demande.

Délibération : adoptée

Questions diverses

- Le Maire informe le Conseil Municipal de la Décision n° 2 prise concernant un virement de crédits pour abonder un paiement d'un emprunt en cours
- Le Conseil Municipal échange sur la future demande de subvention Solidarité 2024 au Département. Celle-ci concernerait des travaux sur chemins forestiers, l'achat de poteaux, la réfection d'une barrière, l'achat d'un extincteur, ainsi que des motifs d'illumination, et la réalisation d'un placard dans la salle La Basaltique.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que la fin du réseau cuivre est annoncée pour 2027 par Orange.
- Suite à la mise en place d'un nouveau mode de collecte des ordures par LFA à partir de 2025, Mr le Maire informe que des réunions d'information auront lieu auprès de la population et des rendez-vous seront pris avec LFA et la municipalité pour définir les nouvelles règles de la redevance spéciale et le matériel choisi pour que la collecte propre aux récipients communaux puisse se faire dans les meilleures conditions.
- Mme Tarit nous fait part de la formation à laquelle elle a participé concernant la mise en place de l'application Illiwap sur toutes les communes de LFA. Les possibilités proposées par cette application étant multiples, le Conseil Municipal se donne un an pour décider du maintien ou pas d'un site internet pour la commune.
- Mme Tarit explique au Conseil les enjeux du futur PLUi à 87 communes. Le Conseil envisage les futures propositions qui pourraient être faites concernant notre commune dans le cadre de cette élaboration à venir (réservation de parcelles, jardin, plantations...) qui dégagerait des surfaces à construire.
- Mr Tissot, Sénateur et Mr Taite, Député, nous ont fait part de notre sélection en second rang pour le projet Villages d'Avenir. Mr le Maire prendra contact avec eux pour plus d'informations.
- Après échanges, le Conseil décide que le repas de village aura lieu le 30 mars ou le 13 avril 2024. La décision définitive sera prise en début d'année.
- Mr le Maire informe que l'Ecole de musique de Boën offrira un concert dans notre salle La Basaltique le 20 janvier à 17h00.

Gérard BAROU
Président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a smaller loop on the right, with a long vertical stroke extending downwards from the right loop.

Angélique MASSE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, featuring a long, sweeping horizontal stroke with a small upward curve at the end, and a shorter, more vertical stroke intersecting it from above.